Accord-cadre relatif à la conception et réalisation des évolutions de la plateforme logicielle Craft

Règlement de la consultation – Phase candidature

Pouvoir adjudicateur :

Agence Bretagne Next
1c-1d avenue de Belle Fontaine
35510 CESSON SEVIGNE

Référence du marché : BNEXT-2026-CRAFT

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :
14/12/2026 à 12 h

Accord-cadre soumis au code de la commande publique, passé selon une procédure avec négociation.

Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique & Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Préambule 3
L'agence Bretagne Next 3
Objet de l'accord-cadre 3
Caractéristiques de l'accord-cadre 4
Organisation de la consultation 4
I - Procédure de passation 4
II - Mode de dévolution 4
III - Planning prévisionnel 4
IV - Dispositions relatives aux groupements 5
V - Variantes 5
VI - Modification de détail au dossier de consultation 5
Contenu et retrait du dossier de consultation 5
I - Contenu du dossier de consultation 5
II - Retrait du dossier de consultation 6
Phase de sélection des candidatures 6
I - Présentation des candidatures 6
II - Sélection des candidatures 7
III - Date de remise des candidatures 7
IV - Remise des candidatures sous forme dématérialisée 7
V - Nombre de candidats admis pour la phase offres 8
VI - Documents à fournir obligatoirement par les candidats admis à présenter une offre 8
VII - Informations concernant la phase « Offre » 8
Renseignements complémentaires 9
I - Renseignements administratifs et techniques 9
II - Informations recueillies - RGPD 9
Procédures de recours 9

Préambule

L'AGENCE BRETAGNE NEXT

Bretagne Next est l'agence de développement économique de la Région Bretagne.

L'agence Bretagne Next – Nouvelle Économie eXpertise et Transitions – a une mission d'anticipation, de structuration et de promotion des filières économiques qui feront la Bretagne de demain. L'agence intervient au service des entreprises, en lien avec les territoires.

L'agence Bretagne Next est une association Loi 1901 avec une mission d'intérêt général. Elle explore les futurs relais de croissance de l'économie bretonne en regard des atouts de la Bretagne et de son tissu économique ; elle anticipe et propose des solutions nécessaires à l'adaptation des entreprises et des territoires aux nouveaux défis de souveraineté et de transitions (numérique, énergétique, alimentaire, …). Pour ce faire, l'agence s'appuie sur l'expérimentation, accompagne les entreprises porteuses de solutions vers de nouveaux marchés et renforce leur visibilité.

L'agence pilote des programmes destinés à structurer des filières porteuses d'avenir :

- Cybersécurité (Bretagne Cyber Alliance)
- Energies marines (Bretagne Ocean Power)
- Hydrogène renouvelable (Bretagne Hydrogène Renouvelable)
- Nautisme (Bretagne Nautisme)
- Voiles et technologies (Bretagne Sailing Valley)

L'agence est également missionnée pour piloter des programmes plus transverses et prototyper des solutions pour accompagner les entreprises. Elle développe par ailleurs un observatoire sectoriel des compétences pour l'ensemble des écosystèmes bretons.

- Marque Bretagne
- Economie circulaire
- Pôle Europe
- Pôle ingénierie

Forte d'une quarantaine de collaborateurs, Bretagne Next est organisée autour de métiers complémentaires : coordination de projets et d'acteurs, ingénierie économique, veille et projets européens, attractivité et promotion économique.

Objet de l'accord-cadre

Le marché a pour objet la conception et la réalisation des évolutions futures de la plateforme logicielle Craft, ainsi que de la maintenance corrective des nouvelles versions. Ces évolutions doivent répondre aux exigences de croissance de la plateforme et répondre aux besoins de ses utilisateurs.

Ces évolutions seront réalisées dans le cadre de projets successifs, définis en fonction de la stratégie de développement de la plateforme Craft définie par l'agence Bretagne Next et des besoins des utilisateurs de cette plateforme, travaillant pour l'agence ou ses partenaires.

Il est important de noter que ce projet fait suite à plusieurs développements, réalisés depuis janvier 2019, qui ont permis de rendre pleinement opérationnelle cette nouvelle plateforme Craft.

Le code réalisé constitue le socle de l'administration de la plateforme et devra être la base du futur développement.

La plateforme Craft est utilisée par Bretagne Next et ses partenaires. Elle compte à ce jour :

- 420 utilisateurs, travaillant pour plus de 150 organismes partenaires
- 46 000 entités (entreprises, acteurs de la recherche et de la formation, structures d'accompagnement, collectivités) présentes dans plus de 160 domaines d'intérêt (filières économiques, secteurs de recherche…) et réparties dans 14 communautés territoriales. Ces entités sont reliées à plusieurs dizaines de bases associées (bases de données annexes portant sur des ressources de tout type : matérielles, immatérielles, humaines, …)

Le candidat retenu aura la charge de la maintenance corrective de la plateforme, le support partenaires étant assuré par Bretagne Next.

Lieux de livraison ou d'exécution : les développements logiciels seront réalisés dans les locaux du titulaire, avec ses propres ressources humaines et techniques.

Caractéristiques de l'accord-cadre

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, la présente consultation concerne un accord-cadre mono-attributaire, donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 dudit code. Il s'agit d'un marché de services.

L'accord-cadre est conclu sans minimum avec un maximum de 400 000 euros HT.

L'attribution des marchés subséquents ne donnera lieu à aucune mesure de publicité ou de mise en concurrence mais il sera demandé au titulaire de l'accord-cadre de compléter son offre pour répondre au besoin défini.

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction deux fois pour une durée d'un an.

Organisation de la consultation

I - PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon une procédure concurrentielle avec négociation (procédure formalisée) dans le respect des dispositions des articles R. 2124-3 et R. 2124-4 du code de la commande publique.

II - MODE DE DÉVOLUTION

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En effet, un allotissement risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

III - PLANNING PRÉVISIONNEL

Dates indicatives, susceptibles d'évoluer au cours de la consultation

Phase 1 : candidature	
Date limite de remise des candidatures	Voir page de garde
Examen des candidatures	14/12/2026
Envoi du dossier de consultation aux candidats retenus pour la phase « Offre »	17/12/2026
Phase 2 : offre	
Date limite de remise des offres	21/01/2026
Attribution	Fin janvier 2027
Notification	Février 2027

IV - DISPOSITIONS RELATIVES AUX GROUPEMENTS

Le marché pourra être attribué à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

V - VARIANTES

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

VI - MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Contenu et retrait du dossier de consultation

I - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

- Présent règlement de consultation – Phase candidature (RC)
- Note technique relative à la plateforme logicielle Craft
- Un formulaire DC1 pré-complété

- Cadre de présentation du candidat à compléter

II - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Bretagne Next informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Les candidats auront la possibilité de le télécharger gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/

Pour accéder à la plateforme, les candidats devront respecter les prérequis techniques de celle-ci.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme candidat, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Phase de sélection des candidatures

La participation du candidat à la consultation vaut acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des pièces du contrat conclu au terme de la procédure.

I - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le dossier de présentation remis devra comprendre les pièces suivantes dûment renseignées par la personne habilitée à engager le candidat et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques :

- Le formulaire DC1 fourni dans le DCE (ou équivalent)
- Cadre de présentation du candidat
- Une présentation de l'entreprise et CV des personnes pressenties pour réaliser les prestations objets de l'accord-cadre
- Copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- Déclaration de sous-traitance, le cas échéant (DC4). En cas de présentation d'un sous-traitant, les candidats sont invités à présenter des éléments prouvant leur capacité à disposer des moyens apportés par le sous-traitant
- Attestations d'assurance en cours à titre de preuve d'une assurance des risques professionnels liés à l'objet du marché.

Pour information, le formulaire DC4 est librement disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier d'offres.

II - SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont hiérarchisés dans l'ordre suivant :

- Capacités professionnelles (références et qualifications appropriées et proportionnées à l'objet du marché). Le candidat s'attachera à démontrer son expertise et des réalisations effectives dans son dossier d'expertise, notamment dans les domaines suivants :
 - Web sémantique, dans un environnement complexe et évolutif (avec capacité d'évolution des ontologies par les utilisateurs mêmes de la plateforme)
 - Développement de widgets complexes (configurés par les utilisateurs et intégrables sur un site internet sans développement spécifique sur la plateforme Craft)
 - Développement frontend et backend open source
 - Gestion de bases de données (RDF/SparQL, PostgreSQL)
 - Moteur de recherche ElasticSearch
 - API de types RESTful et GraphQL
 - Méthodologie de développement permettant notamment la réversibilité et l'intégration de développements partenaires
 - Capacités d'intégration, d'utilisation et de conseil en IA,
 - Capacités à exploiter des APIs pour connecter des sources externes
 - Capacités à fournir le support technique et une maintenance corrective de la plateforme, avec une réactivité adaptée et une méthodologie éprouvée

 Ces expertises doivent impérativement être maîtrisées par le candidat.

- Capacités techniques (moyens matériels et humains appropriés et proportionnés à l'objet du marché et à son contexte), notamment des ressources humaines pour le développement, le support et la maintenance, en nombre suffisant et ayant l'expertise technique requise. L'acheteur estimera la capacité du candidat à maîtriser techniquement la plateforme et répondre dans les délais demandés aux sollicitations de Bretagne Next (correction d'anomalies, selon leur priorité, et développements nouveaux, définis dans le cadre des marchés subséquents ou de demandes d'évolutions ponctuelles).

- Capacités économiques et financières (proportionnées à l'objet du marché).

III - DATE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les offres des candidats doivent parvenir à Bretagne Next au plus tard à la date et heure inscrite en page de garde du présent règlement de consultation.

IV - REMISE DES CANDIDATURES SOUS FORME DÉMATERIALISÉE

L'acheteur public informe les candidats que la remise des offres se fera uniquement par voie dématérialisée, sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Il est rappelé que la signature électronique des offres n'est pas obligatoire.

L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu. Les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les modalités pratiques de dépôt des offres sont précisées sur le site : https://marches.megalis.bretagne.bzh/. L'acheteur public invite les candidats à se référer aux conditions d'utilisation de la plateforme. Les prérequis techniques y sont mentionnés. Le candidat est invité à tester la configuration de son poste et de répondre à une consultation test. Ces outils sont disponibles sous l'onglet « Tester ma configuration / Consultation de test ». Une assistance téléphonique est proposée aux candidats par Mégalis Bretagne au 02 23 48 04 54.

Le candidat est par ailleurs invité à vérifier que l'adresse électronique indiquée lors du retrait du DCE est bien paramétrée pour recevoir les messages de la plateforme (mise en message indésirable, mise en quarantaine, adresse fonctionnelle non lue en interne, etc.)

V - NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS POUR LA PHASE OFFRES

A l'issue de l'analyse des candidatures, au minimum 3 candidats seront admis pour la phase offres.

VI - DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR LES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Le candidat produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande de l'acheteur public :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 du Code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une attestation d'assurance

Le candidat devra produire également, en application des articles L. 8254-1 et D. 8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, le candidat sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

VII - INFORMATIONS CONCERNANT LA PHASE « OFFRE »

Les candidats admis à présenter une offre auront accès au code source de la plateforme Craft, dès lors qu'un représentant dument habilité aura signé l'engagement de confidentialité qui lui aura été remis.

Bretagne Next se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. La procédure pourra se dérouler en 2 ou 3 phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution définis dans les documents de la consultation. L'acheteur public se réserve la faculté d'organiser, s'il le lui apparaît nécessaire, une phase de dialogue complémentaire ou d'en supprimer.

Principes régissant la négociation :

Chaque candidat admis à négocier est entendu dans des conditions d'égalité.

Aucune information susceptible d'avantager un candidat au détriment d'un autre n'est communiquée par l'acheteur public. Ce dernier fait bénéficier tous les candidats du même niveau d'information.

Pour la remise de leurs offres, le degré de détail des documents à présenter, les délais de convocation aux séances de négociation et la durée des séances de négociation seront les mêmes pour tous les candidats.

L'acheteur public respecte le secret des affaires. Il ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat sans l'accord de ce dernier. De ce fait, il est demandé aux candidats de signaler les éléments de leurs propositions présentant un caractère confidentiel.

La négociation pourra s'opérer par échanges écrits (courrier, mail, fax) ou par oral lors de séances de négociation. Elle pourra porter sur l'offre technique et le prix.

Renseignements complémentaires

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite une demande écrite via la plateforme Mégalis Bretagne. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des candidatures feront l'objet d'une réponse de la part du Pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des candidatures à tous les candidats ayant retiré le dossier.

II - INFORMATIONS RECUEILLIES - RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des candidatures. Les destinataires des données sont les services de Bretagne Next.

En vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les candidats bénéficient d'un droit d'accès ou de rectification des informations qui les concernent. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement et à la suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, merci d'en faire la demande directement depuis la page d'accueil du site de Bretagne Next en activant le lien de bas de page intitulé « gérer mes données personnelles ».

Procédures de recours

Tout différend survenant à l'occasion de la présente consultation sera soumis, préalablement à tout recours contentieux, à Emilie Faucheux, Responsable du Pôle Ingénierie de Bretagne Next, e.faucheux@bretagne-next.bzh.

Instance chargée des procédures de recours contentieux :
Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien

3, Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
http://rennes.tribunal-administratif.fr